

Michael S. Sherwin, o.p.
Printemps 2020
Lundi 10h - 12h
Mardi 11h - 12h



Les effets extérieurs
de la charité : la bienfaisance

ST II-II 31

Les actes et les effets propres à la charité

- **L'acte principal (intérieur) de la charité : aimer**
(vouloir le bien de l'autre avec une union affective)
 - **les effets intérieurs de la charité (de l'acte d'aimer) :**
 - la joie
 - la paix
 - (la question de la miséricorde)
- **L'acte principal (extérieur) de la charité : la bienfaisance**
 - **les sous-espèces de la bienfaisance**
 - l'aumône (qui est une partie de la bienfaisance)
 - la correction fraternelle (qui est une certaine forme d'aumône)



L'acte principal extérieur de la charité :

La bienfaisance (ST II-II 31)

- Dans l'amitié, les amis font des bonnes choses, les uns les autres; ils pratiquent la bienfaisance; la charité est une espèce d'amitié. Dans la charité, donc, on pratique la bienfaisance.

— « la charité, on l'a vu plus haut, est une amitié. Or Aristote déclare que l'un des actes de l'amitié consiste à 'faire du bien à ses amis', c'est-à-dire à être bienfaisant pour eux. La bienfaisance est donc un acte de charité. » ST II-II 31.1 sc

— « La bienfaisance consiste essentiellement à faire du bien à quelqu'un. » ST II-II 31.1



La bienfaisance (ST II-II 31)

- **Le bien qu'on fait aux autres peut être envisagé de deux manières :**
 - Selon la raison générale de bien : cela concerne la raison générale de bienfaisance.
 - C'est alors un acte d'amitié et par conséquent de charité.
 - « l'acte de dilection inclut la bienveillance, par laquelle on veut du bien à celui qu'on aime. Or, la volonté est réalisatrice de ce qu'elle veut, si du moins elle en a la possibilité. Il s'ensuit que faire du bien à un ami est une conséquence de l'acte de dilection. Par conséquent, la bienfaisance considérée sous cette raison générale est un acte de l'amitié ou de la charité. »
ST II-II 31.1
 - Selon une raison spéciale de bien :
 - C'est alors l'acte d'une vertu particulière
 - si le bien qu'on fait au prochain a une notion spéciale de bien, la bienfaisance se spécialise elle aussi, et elle devient l'acte d'une vertu particulière. (Par ex.: la miséricorde)
 - Quand nous pouvons identifier l'espèce spécifique de bien qui est fait, nous savons que ce bien est l'acte d'une vertu particulière, mais motivé et animé par la charité.

La bienfaisance : Faut-il la pratiquer envers tous?

« Pendant que nous en avons le temps, faisons du bien à tous. » Ga 6,10

- **« Puisque l'amour de charité est universel, la bienfaisance doit s'étendre également à tous; compte tenu cependant du temps et du lieu, car tout acte vertueux doit toujours rester dans les limites exigées par les circonstances. » ST II-II 31.2**
- **« A parler absolument, nous ne pouvons pas faire du bien à chaque homme en particulier; il n'en est cependant aucun à qui il ne puisse arriver qu'il faille lui faire du bien, même en particulier. C'est pourquoi la charité exige que, même si effectivement on ne fait du bien à personne en particulier, on soit disposé intérieurement à en faire à quiconque, si les circonstances le demandaient. » ST II-II 31.2 ad 1**

La bienfaisance : Faut-il la pratiquer davantage envers ceux qui nous sont le plus unis? ST II-II 31.3

« Ne pouvant être utile à tous, il faut s'occuper principalement de ceux que des circonstances de temps, de lieu ou d'autres encore, nous ont plus étroitement liés, comme par un choix du sort. »

S. Augustin

De doctrina christiana I.28

voir ST II-II 31.3 *Sed contra*



La bienfaisance : Faut-il la pratiquer davantage envers ceux qui nous sont le plus unis? ST II-II 31.3

- Le principe : « La grâce et la vertu imitent l'ordre de la nature, qui est lui-même établi par la sagesse de Dieu. »
- L'application du principe : « Or, il est dans cet ordre que tout agent naturel exerce avant tout son action sur les êtres les plus rapprochés de lui. »
 - « C'est ainsi, par exemple, que le feu réchauffe davantage les corps les plus proches. Dieu lui-même répand les dons de sa bonté d'abord et en plus grande abondance sur les êtres les plus proches de lui, comme le montre Denys. Or, être bienfaisant, c'est agir par charité envers les autres. Il faut donc faire plus de bien à ceux qui nous touchent de plus près. »



La bienfaisance : Faut-il la pratiquer davantage envers ceux qui nous sont le plus unis? ST II-II 31.3

- « Mais la proximité entre les hommes peut être considérée elle-même à divers points de vue, suivant leurs divers genres de relations;
 - ainsi les consanguins communiquent par un lien naturel; les concitoyens, dans les relations civiles; les fidèles, dans les biens spirituels, et ainsi de suite. Selon ces diverses liaisons, notre bienfaisance doit aussi diversement s'exercer; car à chacun il faut plutôt accorder les bienfaits correspondant à l'ordre de choses où il nous est le plus uni, à parler dans l'absolu.
 - Cependant, cela peut se diversifier selon la diversité des lieux, des temps et des affaires; il est tel cas, celui d'extrême nécessité par exemple, où nous devons venir en aide à un étranger plutôt même qu'à un père dont le besoin serait moins urgent. »

La bienfaisance : Faut-il la pratiquer davantage envers ceux qui nous sont le plus unis? ST II-II 31.3 ad 1

- « Le Seigneur n'interdit pas absolument d'inviter à sa table ses amis ou ses parents, mais de le faire avec l'intention 'd'être invité en retour'. Ce ne serait plus de la charité, mais de la cupidité.
 - Le cas peut se présenter où il faudrait plutôt inviter des étrangers, si leur indigence était plus grande.
 - Il reste que, toutes choses étant égales, les plus proches ont un droit de priorité.
 - Mais si l'on a affaire à deux hommes dont l'un est plus proche, et l'autre plus indigent, il n'est pas possible alors de déterminer par une règle générale à qui il faut plutôt venir en aide, car il y a des degrés divers d'indigence et de proximité; c'est à la prudence de décider (*sed hoc requirit prudentis iudicium*). »